SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Métiers de la mode - chapelier-modiste)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MMCM, veuillez visiter :
capchapelier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA MODE - CHAPELIER-MODISTE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité EG1 **Durée : 2 heures**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation de l'égalité en droits (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et inégalités territoriales (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et lutte contre les discriminations (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1, DR 2) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : BASSIN DE MOBILITÉ DE LA HAUTE-RIVE, TERRITOIRE D'ÉTUDE

Le sujet porte sur les parties histoire-géographie et enseignement moral et civique de l'unité EG1. Le barème présenté pour ces parties est sur 20 points. Les documents nécessaires figurent dans le dossier technique et dans les parties du sujet. Répondez de manière rédigée lorsque cela est demandé et justifiez vos réponses en vous appuyant sur les documents et vos connaissances. Complétez les documents réponses prévus à cet effet et rendez-les avec votre copie.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation de l'égalité en droits (9 points)

Analyser et confronter des textes politiques de 1789 et de 1946

Étudiez les sources historiques du DT 1. Pour chaque réponse, identifiez précisément les éléments du document utilisés. Les textes sont reproduits sous forme d'extraits.

1.1 (2 points) Présentez le contexte historique de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez-la dans les événements de la Révolution française et précisez la nature de ce document.

1.2 (2 points) Confrontez les sources A et B : relevez une idée commune concernant l'égalité, puis indiquez un droit ou un domaine explicitement précisé par la source B.

1.3 (2 points) Présentez une caractéristique interne de ces sources qui permet de comprendre leur objectif. Expliquez ensuite pourquoi ces textes ne suffisent pas, à eux seuls, à prouver que l'égalité était effectivement réalisée dans la société.

1.4 (1 point) Complétez le DR 1 avec les dates correspondant aux trois repères historiques proposés. Les dates nécessaires figurent dans le DT 1.

1.5 (2 points) Expliquez la portée et une limite des textes étudiés dans la progression vers l'égalité des droits. Appuyez votre réponse sur au moins un élément précis des sources et sur un repère chronologique du DT 1.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et inégalités territoriales (7 points)

Lire des données territoriales et construire une réponse problématisée

Le DT 2 présente des données sur les déplacements quotidiens dans le bassin de mobilité de la Haute-Rive. Il s'agit d'un territoire d'étude constitué pour le sujet. Utilisez les indicateurs du tableau pour caractériser les différences entre les trois zones.

2.1 (2 points) Comparez les conditions d'accès aux transports collectifs dans le centre urbain et dans les hameaux ruraux. Appuyez votre comparaison sur deux indicateurs chiffrés du DT 2.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.2 (2 points) Complétez le DR 2 en relevant, pour les hameaux ruraux, un indicateur qui témoigne d'une difficulté de mobilité et en indiquant une conséquence possible pour les habitants.

2.3 (3 points) Répondez en 8 à 10 lignes à la question suivante : dans quelle mesure les mobilités quotidiennes révèlent-elles des inégalités territoriales dans le bassin de la Haute-Rive, et quelle action d'aménagement pourrait contribuer à les réduire ? Utilisez au moins deux données du DT 2 et justifiez l'action proposée.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Égalité et lutte contre les discriminations (4 points)

Identifier une discrimination et agir de manière responsable

Situation : dans un atelier de fabrication de chapeaux, une responsable réserve systématiquement les échanges avec la clientèle aux salariés hommes et demande à une salariée de rester aux tâches de préparation, en déclarant que « les clientes préfèrent être conseillées par des hommes ».

Document d'appui : l'article L. 1132-1 du Code du travail interdit notamment d'écarter une personne d'une procédure de recrutement ou de la traiter de manière discriminatoire en raison de son sexe. La loi du 27 mai 2008 définit la discrimination directe comme une situation dans laquelle une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre, dans une situation comparable, pour un motif protégé par la loi.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou le droit mis en cause dans cette situation et justifiez votre réponse à partir des faits présentés.

3.2 (1 point) Mobilisez le document d'appui pour expliquer pourquoi le comportement décrit peut relever d'une discrimination.

3.3 (2 points) Proposez deux démarches concrètes et adaptées permettant à la salariée de faire valoir ses droits ou d'obtenir conseil. Expliquez brièvement l'intérêt de chacune.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SOURCES HISTORIQUES : ÉGALITÉ EN DROITS ET DROITS DES FEMMES

Source A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, articles 1 et 6. Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Source B : Constitution de la République française du 27 octobre 1946, article 3. « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Repères chronologiques utiles : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est adoptée le 26 août 1789. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes est reconnu par l'ordonnance du 21 avril 1944. La Constitution de la République française est promulguée le 27 octobre 1946. Les femmes votent pour la première fois lors des élections municipales d'avril 1945.

La source A est un texte politique adopté pendant la Révolution française. La source B est un texte constitutionnel de la République française après la Seconde Guerre mondiale.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ DU BASSIN DE LA HAUTE-RIVE

Les valeurs ci-dessous sont des données de l'enquête de mobilité 2024 fournie pour cette étude de cas. L'enquête porte sur 1 200 ménages. La part des habitants proches d'un arrêt correspond à la proportion de résidents situés à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport collectif. Les rotations quotidiennes indiquent le nombre de trajets aller-retour de bus proposés un jour scolaire. Le temps indiqué est le temps médian nécessaire pour rejoindre la gare la plus proche. La part des actifs concernés correspond aux déplacements domicile-travail principalement réalisés en voiture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Indicateurs de mobilité par zone, 2024

Zone	Population	Habitants à moins de 500 m d'un arrêt	Rotations quotidiennes de bus, jour scolaire	Temps médian jusqu'à la gare	Actifs allant principalement au travail en voiture
Centre urbain	18 200	92 %	24	12 min	34 %
Bourg intermédiaire	6 400	61 %	8	21 min	68 %
Hameaux ruraux	3 100	24 %	2	38 min	86 %

Enquête de mobilité du bassin de la Haute-Rive, données fournies pour l'étude de cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 1.4 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la colonne « Date » à l'aide des repères chronologiques du DT 1.

Repères chronologiques

Repère	Date
Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	.....
Reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des femmes	.....
Promulgation de la Constitution de la République française mentionnée dans la source B	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les deux dernières colonnes en vous appuyant sur le DT 2 et sur votre compréhension de la situation territoriale.

Un indicateur de difficulté et une conséquence possible dans les hameaux ruraux

Zone étudiée	Indicateur chiffré tiré du DT 2	Conséquence possible pour les habitants
Hameaux ruraux	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP MMCM, classés par épreuve et par année :
capchapelier.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP MMCM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capchapelier.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.